

N°2025_11_25_13

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 Quorum : 19

Présents : 25

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 08

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 28

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Majorité absolue des suffrages

exprimés : 15

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

19/11/2025

25 présent(e)s : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes HERRAULT Françoise, MADELON Caroline. *La Bridoire* : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : M. BERTHOLIER Christian, M. LOMBARD Daniel, M. LECOCQ Pascal, Mme YACONO Céline. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. *Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

03 pouvoirs : Mme ANDRE Valérie à Mme HERRAULT Françoise, M. LESAGE Claude à Mme MADELON Caroline, M. PEYSSONNERIE Daniel à Mme MESTRALLET Nadège.

08 absent(e)s : M. PICHE Barthélémy, Mme FERRARI Myriam, M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PUGNOT Bertrand, M. REVEL Daniel, M. PERSON Philippe.

OBJET : OCTROI D'UNE AVANCE DE TRESORERIE AU CIAS VAL GUIERS ;

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE que lors du conseil communautaire du 28 Janvier 2025, le conseil a approuvé le versement d'une avance de trésorerie d'un montant total *maximum* de 450 000,00€ au CIAS Val Guiers.

PRECISE que l'avance consentie devra être remboursée en totalité avant le 31/12/2025.

INDIQUE que dans un souci de prudence, il souhaite prévoir l'attribution d'une avance de trésorerie dans la limite de 450 000€ au CIAS Val Guiers pour l'année 2026.

PRECISE que la date limite de remboursement de l'avance consentie est fixée au 31/12/2026 au plus tard.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 28 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

- ACCEPTE** d'octroyer une avance remboursable de 450 000€ au CIAS Val Guiers et qu'elle puisse être remboursée au plus tard le 31 décembre 2026 ;
➤**MANDATE ET AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et pour signer toutes pièces relatives à ce dossier ;

Le Président,

- Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.
-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 04/12/2025,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN